



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-016 **Conseil municipal du douze février 2024**

Le Lundi Douze Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Renan KERVADEC, Katharina THOMAS, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI,

Pouvoirs : Renan KERVADEC à Arnaud BOUYER, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Nicolas RAYMOND à Olivier BINET, Cécile BERNARDONI à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Mélanie COTTINEAU et Sarah ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 6 février 2024
Date de la publication : 16 février 2024

2024-016 FINANCES - EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE THEATRE - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-7 ;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2024 du budget principal et du budget annexe théâtre, pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 ;

CONSIDERANT les dossiers de subvention déposés par les associations au titre de cette même année, destinés à soutenir le fonctionnement des associations ou à accompagner également l'organisation de projets sur le territoire ;

CONSIDERANT l'examen et avis des dossiers de demandes par les commissions ci-après, et en particulier les associations ayant reçu un avis favorable au titre de l'exercice 2024, pour les montants de fonctionnement figurant ci-après :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024	
	FONCTIONNEMENT	SUR PROJET
Comité d'Animations Géréonnaises	600,00 €	
France Bénévolat	200,00 €	
Syndicat d'initiatives	28 600,00 €	
Ancenis Badminton Club	1 743,00 €	
Ancenis Course Natation	1 408,00 €	10,00 €
Ancenis Handball	7 999,00 €	
Ancenis Karaté Association	766,00 €	
Ancenis Tennis de table	1 620,00 €	
Archers de Guerech	287,00 €	
Archers du Gotha	341,00 €	
Athlétic Club du Pays d'Ancenis	4 616,00 €	1 265,00 €
Cuu long vo dao du Pays d'Ancenis	558,00 €	
Judo Club Ancenis	3 686,00 €	
Marlin Aqua Sport Ancenis	1 039,00 €	
Pays d'Ancenis Football de Table (PAFT)	400,00 €	
Pays d'Ancenis Roller Skating (PARS)	1 172,00 €	
Pays d'Ancenis Basket	6 227,00 €	
Pays d'Ancenis Club Triathlon 44 (PACT 44)	240,00 €	
Pays d'Ancenis Cyclisme 44	2 550,00 €	
Pétanque club Ancenis	237,00 €	
Plein Air Ancenien Canoë kayak PAACK	739,00 €	
Racing-Club Ancenis-Saint-Géréon	14 370,00 €	
Réveil Saint Géréon	3 353,00 €	30,00 €
Rugby Club du Pays d'Ancenis	10 059,00 €	
Sport Sénior Santé Saint-Géréon (4SG)	150,00 €	
Tennis Club Ancenis	2 498,00 €	
Ulysse Escalade	479,00 €	
USA Union Sportive Ancenienne	3 832,00 €	
Sous-total commission sports, évènements	99 769,00 €	1 305,00 €
Abracadaballe	300,00 €	1 000,00 €
Association culturelle d'Ancenis	300,00 €	
ACSANBA	200,00 €	
Ancenis BD	2 000,00 €	
ARRA Association de Recherches sur le Pays d'Ancenis	300,00 €	
Club Philatélique	200,00 €	
Comité de jumelage	3 700,00 €	
Création en liberté	200,00 €	

Foyer Culturel de la maitrise laïque	500,00 €	
Harmonie d'Ancenis Saint Géréon	6 000,00 €	
In Hoc Nido	500,00 €	
Katoyogué	400,00 €	
La Bouffée D'Art	1 000,00 €	
La javelle	200,00 €	300,00 €
L'Assoc'Bolo	300,00 €	
LE MAT Centre contemporain du Pays d'Ancenis	11 500,00 €	2 000,00 €
Les As de Chœur	400,00 €	500,00 €
Mémory	2 900,00 €	
Philéas & Co		1 000,00 €
Rythm Jazz Danse	2 000,00 €	
Théâtre M.I.A.M.	200,00 €	
Youkool'Gang	300,00 €	
Sous-total commission culture, patrimoine historique, naturel et culturel	33 400,00 €	4 800,00 €
Cultivons les cailloux		1 500,00 €
Sous-total commission commerce, tourisme, ESS	- €	1 500,00 €
Addictions Alcool Vie Libre	200,00 €	
Agriculteur Français et développement international de Loire-Atlantique AFDI	200,00 €	
Amicale des Retraités d'Ancenis	200,00 €	
Anceni'Sel	200,00 €	
CLCV du Pays d'Ancenis	300,00 €	
Club de l'Amitié	400,00 €	
Croix Rouge du Pays d'Ancenis	1 100,00 €	
Don de sang bénévole du Pays d'Ancenis	300,00 €	
Entraid'Addict	200,00 €	
EsAc	300,00 €	
France Alzheimer	200,00 €	
GEM Le Pacifique	500,00 €	320,00 €
L'Art du Lien	200,00 €	
Les P'tits Doudous de l'hôpital	200,00 €	
Lily Cerise	400,00 €	
Pays de la Loire Coopération internationale		1 000,00 €
Pulse	1 000,00 €	
Restaurants du Cœur relais de L.A	3 100,00 €	
Saint Vincent de Paul	2 000,00 €	
Secours Catholique	1 200,00 €	
Secours populaire français Cimité Ancenis Région	2 500,00 €	
Solidarité Saint Jo	200,00 €	
Vacances et familles 44	600,00 €	
Valentin Haüy	200,00 €	
Sous-total commission égalité des chances, solidarité, personnes âgées, CCAS	15 700,00 €	1 320,00 €
AVF Pays d'Ancenis	220,00 €	
Comité pour la Loire de Demain	200,00 €	

Souvenirs Français Comité ASG	320,00 €	
Union Nationale des Combattants	400,00 €	
Vélotaf	200,00 €	
Sous-total commission transition écologique, mobilités, démocratie locale	1 340,00 €	- €
Association école élémentaire Sévigné		1 000,00 €
L'outil en main	320,00 €	
Scouts et Guides de France Ancenis Porte de Bretagne	260,00 €	
Sous-total commission scolarité, jeunesse, Prévention, CME-CMJ	580,00 €	1 000,00 €
Amicale du personnel territorial d'Ancenis-Saint-Géréon	23 812,91 €	
Amicale du personnel territorial d'Ancenis-Saint-Géréon (budget annexe théâtre) :	1 076,58 €	
FO CGT Union locale	2 000,00 €	
Sous-total commission finances, ressources humaines et tranquillité publique	26 889,49 €	- €

CONSIDERANT l'intérêt des projets entrepris par ces associations ;

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer le rythme de versement en fonction de la réalisation de l'objet de la subvention.

Après avis de la commission égalité des chances, solidarité, personnes âgées, CCAS en date du 17 janvier 2024.

Après avis de la commission sports et événements en date du 23 janvier 2024.

Après avis de la commission culture et patrimoine en date du 24 janvier 2024.

Après avis de la commission transition écologique, mobilité et démocratie locale en date du 29 janvier 2024.

Après avis de la commission commerce et tourisme, ESS en date du 31 janvier 2024.

Après avis de la commission scolarité jeunesse prévention CME-CMJ en date du 31 janvier 2024.

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 1er février 2024.

Madame Laure CADOREL et monsieur Patrice GOUDE ne participe pas au vote, en tant que membres du bureau de l'association Solidarité Saint Jo.

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 2

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

ATTRIBUE les subventions aux associations pour les montants et objets figurant dans les tableaux ci-avant au titre de l'exercice 2024.

ARRETE que les conditions de versements de ces subventions seront indiquées dans le courrier de notification de cette décision aux associations.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2024.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU



Sarah ROUSSEAU



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

19 FEV. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240212-1_2024delib016-DE
Reçu le 19/02/2024